

AVIS DE DÉSIGNATION au conseil d'administration de

L'Institut de Cardiologie de Montréal

Collège : Département régional de médecine générale (DRMG)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation **d'un (1) médecin omnipraticien** au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

La date de la désignation est prévue le : 26 mars 2018

Conditions d'éligibilité

Tout médecin omnipraticien membre du DRMG et inscrit sur la liste peut être candidat s'il remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- **Le médecin omnipraticien doit exercer sa profession dans la région où est situé l'Institut de Cardiologie de Montréal.**
- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (art. 150 de la LSSS) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement (troisième alinéa de l'article 11 de la LMRSSS).

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations, soit le 26 février 2018. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

Date limite de mise en candidature : 26 février 2018

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, la présidente du processus de désignation dressera la liste des candidats et déterminera si le scrutin se fera par scrutin postal, par scrutin fait en personne ou par moyen technologique.

Renseignements supplémentaires

Nom de la présidente du processus de désignation : Christine Plantier

Courriel de la présidente du processus de désignation : christine.plantier@icm-mhi.org

Adresse postale de la présidente du processus de désignation : 5000 rue Bélanger
Local B-2400
Montréal, QC H1T 1C8

Numéro de téléphone de la présidente du processus de désignation : 514-3763330 poste 3200



Signature de la présidente du processus de désignation

14 Février 2018

Date